

Je reviens vers vous pour expliquer les différentes mesures COVID en vigueur suite aux annonces de vendredi 11 septembre 2020 et en attendant de nouvelles modalités du protocole national. L'ensemble des gestes barrières reste plus que jamais à appliquer **y compris aux abords immédiats du lycée (50 mètres)**. Jusqu'à maintenant aucune verbalisation n'est à noter. Les consignes ayant été répétées à plusieurs reprises, il faut s'attendre à des contrôles plus sévères.

Nous pouvons distinguer trois situations principales :

Situation 1 / La famille signale que **son enfant est déclaré POSITIF au secrétariat de direction**, il est immédiatement mis en quatorzaine. Un suivi pédagogique est mis en place à distance par l'équipe pédagogique. Une fois connu, avec le concours et décision de l'ARS, nous identifions de suite les cas contacts dans un premier temps au lycée mais aussi dans la sphère personnelle (liée à sa scolarité). La première règle à retenir est « **si j'ai respecté les gestes barrière en particulier le port du masque, je ne suis pas un cas contact !!** ».

Situation 2 / si l'élève est déclaré comme cas contact. Le lycée informe immédiatement la famille. La mesure d'éviction est décidée avec l'ARS. **L'élève doit effectuer un test à partir du septième jour à compter du dernier contact avec le cas positif. L'élève ne rentrera en cours que lorsqu'il sera bien déclaré négatif à ce test.** Ainsi, nous demandons une attestation sur l'honneur aux familles pour justifier le passage d'un test après ces 7 jours et son résultat. Quelquefois, les parents attendent deux jours de plus pour obtenir les résultats (9 jours en tout)... nous le déplorons mais pour la sécurité de tous nous appliquons cette consigne à la lettre. Un suivi pédagogique est alors mis en place à distance par l'équipe pédagogique.

Situation 3 / Si l'élève (ou la famille) est inquiet ou s'il y a suspicion mais que votre enfant n'a pas fréquenté directement de cas positif, les parents l'excusent auprès des CPE jusqu'à la passation d'un test. Si le test est négatif, l'élève peut revenir immédiatement en cours car il n'était pas un cas contact.

Je peux à nouveau vous assurer qu'aucun risque ne sera pris pour la sécurité de tous. **Pour autant, votre enfant peut se retrouver dans une classe avec beaucoup d'élèves en éviction. Pourquoi ?**

Si votre enfant fait partie d'un groupe (sportif, de loisirs....) ou a participé à un anniversaire ou fête avec plusieurs copains (du lycée ou d'ailleurs) ... Et que les gestes barrières n'ont pas été respectés par le groupe.... Si un seul des camarades est déclaré positif, **tous** les élèves sont déclarés comme « cas contact » en même temps et sont donc évincés à minima pour 7 jours et doivent attendre les résultats (situation 2). Je sais que certaines familles manifestent leur mécontentement mais je le répète pour la sécurité de tous aucun risque n'est pris. Pour les « cas contact », vous pouvez réaliser un test immédiatement pour vous rassurer mais seul celui effectué 7 jours après est valable pour revenir en cours.

Toute la communauté éducative du Noorderover se mobilise pour accompagner votre enfant au mieux. Je vous encourage à contacter les CPE pour assurer la continuité pédagogique ou l'infirmière pour tout renseignement médical ou toute inquiétude pour ne pas laisser la moindre rumeur s'installer ou se répandre. Nous procéderons maintenant à des informations « classe » plus précises. La solidarité et la confiance sont plus que jamais à conforter dans ces moments difficiles qui dureront un certain temps...

Je vous remercie d'avoir pris le temps de lire ce message, avec mon plus grand respect.

M. BERNARD Frédéric, proviseur

